

Fiche Changement de destination

Nom de la commune :Nieppe

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 272

Rue, lieu-dit ... :

Rue des marronniers

Section cadastrale et

N° de parcelle :

A2485 – 2486

Propriété publique :

Propriété privée :



N° de la fiche :

Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?

- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ? (Gîte compris)
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

X

X

X

X

X

X

X

X

0

X

Coordonnées du rédacteur :

Date : 2021

Fiche Changement de destination

Nom de la commune : NIEFRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 168

LEEMANS : changement de destination



Rue, lieu-dit ... : Rue de la Croix du Bac

N° de parcelle : 804

Section cadastrale : C

Projet création d'un cabinet de Kinésithérapie. Corps de ferme refait dans les règles par un architecte et des artisans reconnus.

de l'art



Propriété publique :

Propriété privée :

LEEMANS
Stéphane

N° de la fiche : 2

Plus de zone à risque (Inondation, eau...)

Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?

- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

X

X

X

X

X

X

X

X

3

X

Le Maire

Coordonnées du rédacteur :



Roger LEMAIRE

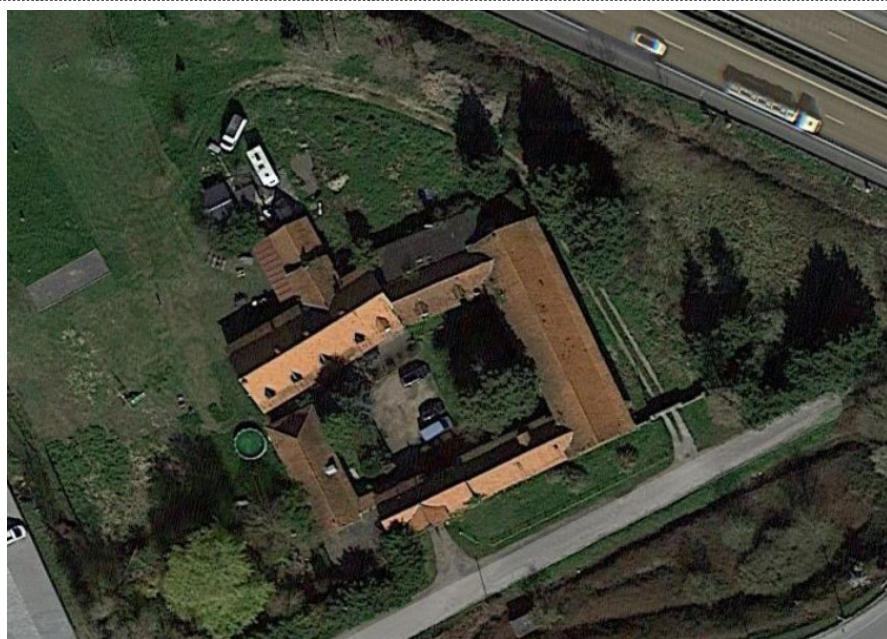
Date : 27 JAN. 2020

Fiche Changement de destination

Nom de la commune : NIEPPE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :



N° de voirie :

Rue, lieu-dit ... :
Rue de la croix au bac

Section cadastrale et
N° de parcelle :
C802

~~Propriété publique :~~
Propriété privée :

N° de la fiche :

Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?

- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

X

X

X

X

X

X

X (gîte possible)

X

0

X

Coordonnées du rédacteur :

Date : 2021